

Lorsque la démocratie se mue en partitocratie

# Le Pays

HEBDOMADAIRE NIGÉRIEN D'INFORMATIONS  
GÉNÉRALES, DE RÉFLEXIONS ET D'OPINIONS

N° 002 DU  
12 OCTOBRE 2010  
Prix : 300 F CFA

CSRD

## Le divorce ?



D'abord le limogeage du Haut Commandant de la Garde Nationale, le Colonel Abdou Sidikou, la nomination d'un Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Militaire en la personne du Colonel (de la Gendarmerie) Mahamadou Ibrahim Bagadoma (Gouverneur de la Région de Tillabéry) en remplacement du Colonel Diallo Amadou, Ministre de l'Équipement, membre du CSRD. Et le tout dernier acte pour le moment, la suppression du poste de Secrétaire Permanent du CSRD occupé par le Colonel Abdoulaye Bagué, jusque là considéré comme le bras droit du Chef de l'État, le Général de Corps d'Armée Djibo Salou. C'est surtout ce cas qui fait l'objet de commentaires de la part de l'opinion. Le N°2 du CSRD serait-il en disgrâce ?

### Editorial

Demain, le Niger

Bientôt, les Nigériens se prononceront sur une nouvelle constitution, reprenant ainsi, une fois pour toutes, nous l'espérons, ce chemin ardu mais plein de promesses, dont ils ont été détournés un moment. Un moment ? Une éternité, au regard des énormes préjudices causés au Niger et à son peuple ainsi qu'au temps que notre pays mettrait à les corriger. La remise en cause du processus démocratique, initiée par des hommes qui aspirent à revenir au pouvoir – à quelles fins ? – n'est pas moins d'une décennie de retard aux dimensions multiples. De ce passé qui ne milite pas en faveur d'un optimisme débordant, il existe pourtant une éclaircie. L'unité nationale, cruciale, voire vitale pour la République, la démocratie et surtout pour la nation, reste, malgré les turpitudes et les égarements de certains, un véritable motif de satisfaction. Dans la logique de la ligne éditoriale qu'il a annoncée, Le Pays voudrait rendre ici un hommage mérité à tous ceux qui, femmes et hommes, acteurs politiques et journalistes, écrivains et comédiens, hommes d'affaires et étudiants, etc., se sont évertués et s'évertuent encore à construire le socle de base de la construction du Niger de demain. Ayant ses fondements dans une histoire plusieurs fois millénaire faite de brassages culturels multiples qui justifie et explique le cousinage à plaisanterie, l'unité des Nigériens doit être le premier label de tout homme ou parti politique qui aspire à diriger notre cher pays. Le premier niveau de ce devoir sacré est de l'inscrire en bonne place dans son programme d'action ; le deuxième niveau est de produire ce qu'il faut pour sa réalisation concrète. Le développement durable auquel aspirent légitimement l'ensemble des Nigériens trouvera en cela un levier sans lequel il n'y a point de salut. Au journal Le Pays, notre conviction partagée sans aucun doute par des millions de Nigériens, est que le sentiment d'appartenir à un seul et même peuple, dont les composantes sont condamnées à se battre ensemble, dans une dynamique unitaire de progrès équilibré, est plus fort que n'importe quel autre sentiment. Du reste, nos compatriotes, qui ont maintes fois démontré leur attachement profond à la cohésion et à la concorde nationales, sauront dire non à ces discours politiques diaboliques qui, sous d'autres cieux, ont engendré drames et catastrophes. Ils sauront relever, il ne faut pas en douter, ce défi d'un Niger où le mérite sera la clé de voûte de la promotion au sein de l'administration publique.

Mahamadou Oumarou

A propos du quitus de la CLDEFF pour les futurs candidats aux élections

## Qui a donné la fuite ?

Après la suspension du Colonel des Douanes Ibro Ayouba  
**La commission de discipline douanière met la machine en œuvre**

Déclaration de l'ancienne opposition au régime de Tandja  
**Aux grands maux, la CFDR envisage des grands remèdes**

MENA National

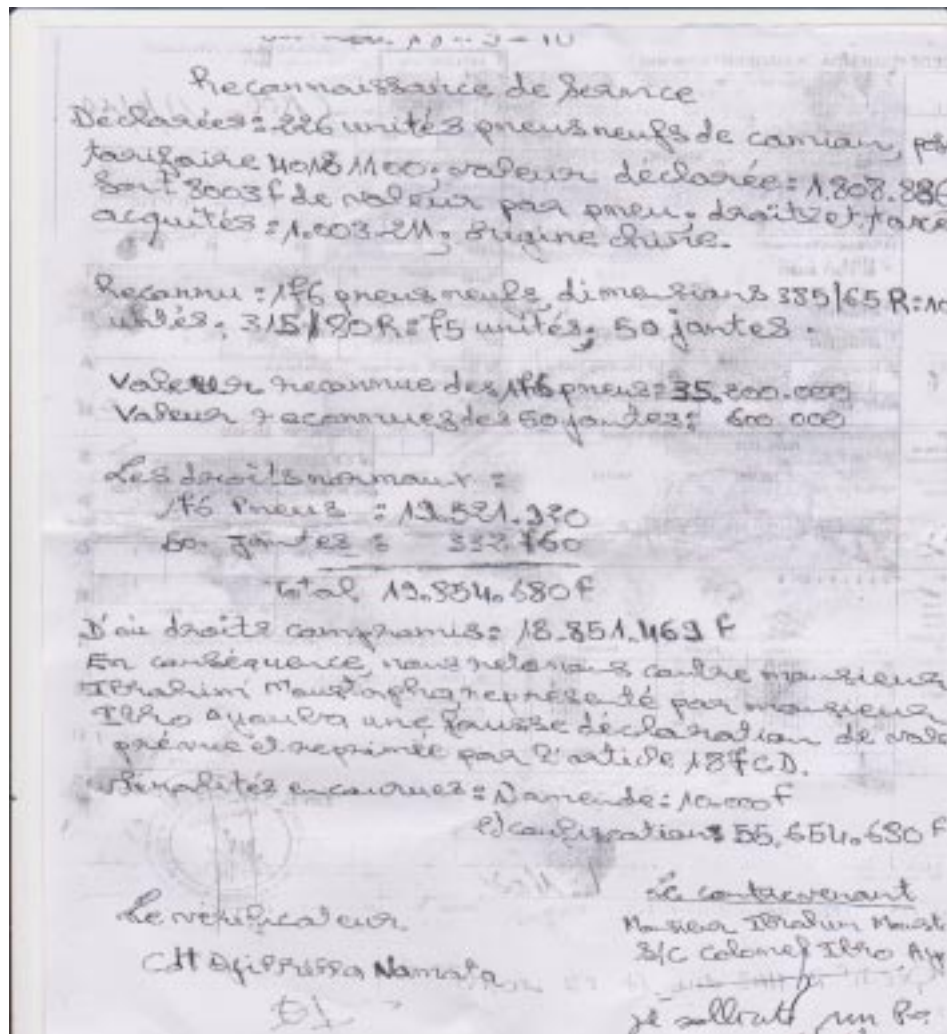
# L'exploit !

Après la suspension du Colonel des Douanes Ibro Ayouba

# La commission de discipline douanière met la machine en œuvre

Vraisemblablement, les arguments de défense du Colonel Ibro Ayouba n'ont pas réussi à convaincre la hiérarchie. Il vient d'être suspendu de ses fonctions par décision n°1639 en date du 7 octobre prise par le Ministère de l'Économie et des Finances, et ceci à compter du 30 septembre 2010, « pour complicité dans la commission d'une infraction aux lois et règlements douaniers ». Cette mesure de suspension implique une présomption de faute. Elle vient après la demande d'explication en date du 23 septembre 2010 adressée à l'intéressé qui a lui-même fournie sa version des faits par écrit en date du 30 septembre 2010. Selon les dispositions portant règlement de discipline générale du personnel du cadre des douanes (arrêté n°128/MEF/F/DGD du 15 mai 2006), une enquête administrative est immédiatement diligentée (article 115 de l'arrêté mentionné ci-dessus). Après quoi, ses résultats seront transmis à la Commission Consultative Paritaire statuant en matière de discipline et qui doit se prononcer dans un délai de trois (3) mois. Enfin son avis sera transmis à l'autorité qui a pouvoir de discipline. Au regard de la procédure, les carottes ne sont pas complètement cuites pour le Colonel des Douanes Ibro Ayouba qui peut au regard de l'alinéa 2 de l'article 119 de l'arrêté portant règlement de discipline générale du personnel du cadre des douanes, « présenter devant la Commission de discipline des observations écrites ou verbales, citer des témoins et se faire assister d'un défenseur de son choix ». Cependant, on se demande bien ce que Ibro Ayouba peut trouver comme arguments de défense dans la mesure où il reconnaît avoir joué la facilitation, se mettant ainsi en porte à faux avec ses fonctions. Pire, le contrevenant, c'est-à-dire « l'ami » pour lequel il a joué la facilitation a signé la reconnaissance de séance en date du 10 septembre 2010 dans laquelle est mentionné les droits compromis, soit 18 851 469 FCFA (voir fac similé). Manifestement, il y a faute grave. Et Ibro Ayouba risque l'une des sanctions suivantes : radiation du tableau d'avancement, abaissement d'échelon, rétrogradation, exclusion temporaire des fonctions, révocation.

Mamane



Réflexion

# L'équation à résoudre pour la postérité

« Un régime militaire corrompu se replie sur lui-même avec les armements acquis pour la sécurité et la protection des populations. Il peut s'avérer impossible de s'en défaire sans l'utilisation de la violence. Mais un gouvernement démocratiquement élu, corrompu, peut être changé par la voie des urnes. La discipline de la démocratie est indispensable pour un développement politique et social ordonné, une croissance économique et une stabilité sociale », estimait un ancien président du Nigeria pour faire comprendre que la mauvaise gestion par les civils ne doit pas servir de prétexte pour les coups de forces.

Et, les dispositions de l'article 66 du projet de constitution dont le vote est prévu pour le 31 octobre, ont tenu compte de ces aspects. En effet, prévoient-elles que : « les forces armées nigériennes assurent la défense de l'intégrité du territoire national contre toute agression extérieure et participent, aux côtés des autres forces, à la préservation de la paix et de la sécurité, conformément aux lois et règlements en vigueur. Elles participent à l'œuvre de développement économique et social de la nation et peuvent exercer des responsabilités correspondant à leurs compétences et qualifications ». Cette détermination claire et précise des missions assignées aux

forces de défense et de sécurité, participe du souci du constituant de 2010, d'abandonner cette conception qui fait de l'armée l'arbitre du jeu, au cas où les civils gèrent mal les affaires publiques. Ce ne sont là que des solutions théoriques mais, cela n'empêche pour autant de souhaiter au sortir de cette transition que, des institutions solides soient léguées à des hommes intègres.

Cela semble être d'ailleurs, le plus grand pari du régime de la transition actuelle. En effet, tout comme au soir du 18 février où il fallait réussir ou périr, cette même équation pèse encore sur les têtes des dirigeants actuels du pays. Tant ils doivent tout faire pour débarrasser l'administration, l'armée et la société civile de tous ce qui les gangrène aujourd'hui. C'est-à-dire de la politisation et ses conséquences sur l'organisation et le fonctionnement des institutions de la République. En vérité, il y a de quoi s'inquiéter légitimement lorsque l'on sait de par l'histoire que des services publics et des responsabilités (surtout militaires), pas des moindres ont été laissées à la merci des politiciens.

Rien qu'à fouiller dans le passé par curiosité, on se rend compte que pour la décennie par exemple de 1990 à 2000, les forces de défense et de sécurité du pays n'ont

pas été épargnées par les remous politiques. En effet, on peut relever pour ces dix années la (1990-2000), qu'il y a eu neuf (9) chefs d'Etat Major à la tête des forces armées nationales (soit un remplacement tous les treize mois) ; six (6) hauts commandants de Gendarmerie ; six (6) Directeurs Généraux de Police et, neuf (9) Directeurs Généraux de Douane. Chacune de ces nominations, ayant d'office une coloration politique, puisque correspondant soit à un changement à la tête de l'Etat ou du gouvernement. Et, c'est sans compter les nominations intervenues entre 2000 et 2009, c'est-à-dire pour la cinquième République. Toutes choses qui traduisent le fait que, les forces démocratiques ont pénétré l'armée à la grande joie des partis politiques qui, avaient d'ailleurs entraîné cette même armée dans l'arène politique depuis la conférence nationale voulue souveraine.

La relative accalmie dans les casernes, les mouvements sociaux et, dans la gestion politique et institutionnelle caractérisant la deuxième décennie post-conférence nationale (correspondant à la cinquième République), au lieu d'être consolidée, a été malheureusement mise à rude épreuve au tournant décisif de l'histoire démocratique du pays. Les quelques quinze mouvements

d'humeur au sein des forces armées, les deux grèves du syndicat de la douane, l'unique grève du syndicat de la police qui a d'ailleurs été dissous, au cours de la première décennie post-conférence nationale, n'ont pourtant pas servi de leçon aux dirigeants politiques qui ont continué à entretenir des situations d'instabilités dans ces entités régies par des règles strictes.

Pourtant, selon l'ancien comité national de suivi des recommandations du colloque armée et démocratie en Afrique : cas du Niger, « s'il y a un principe de base de l'armée en République, c'est bien celui de la subordination de forces de défense et de sécurité au pouvoir légitimement établi ». Seulement, il faudra pour cela que, les dirigeants soient davantage clairvoyants, justes, transparents et respectueux des textes de la République. Et, qu'en principe, même en cas de dérive que la sanction vienne du peuple, ce même peuple qui confère le pouvoir doit être à même de le retirer à travers les urnes.

De toute évidence si, la grande majorité des nigériens pouvait intérioriser cela, le Niger retrouverai sans tarder son statut de laboratoire de démocratie en Afrique de l'ouest.

Mahamadou Oumarou

# Le divorce ?

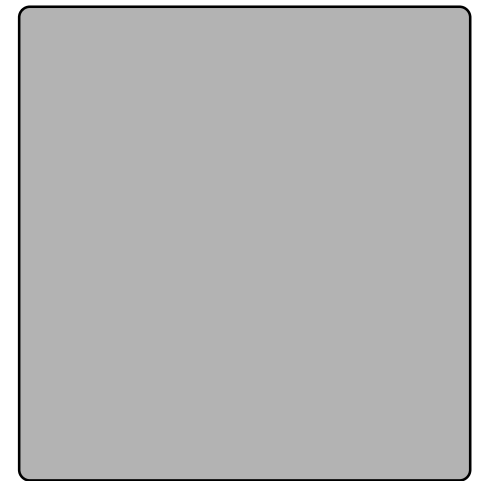


La semaine dernière a été riche en événements au sein du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD). Coup sur coup, plusieurs décisions sont tombées. D'abord le limogeage du Haut Commandant de la Garde Nationale, le Colonel Abdou Sidikou, la nomination d'un Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Militaire en la personne du Colonel (de la Gendarmerie) Mahamadou Ibrahim Bagadoma (Gouverneur de la Région de Tillabéry) en remplacement du Colonel Diallo

Amadou, Ministre de l'Équipement, membre du CSRD. Et le tout dernier acte pour le moment, la suppression du poste de Secrétaire Permanent du CSRD occupé par le Colonel Abdoulaye Bagué, jusque là considéré comme le bras droit du Chef de l'État, le Général de Corps d'Armée Djibo Salou. C'est surtout ce cas qui fait l'objet de commentaires de la part de l'opinion. Le N°2 du CSRD serait-il en disgrâce ? Difficile de l'affirmer, mais difficile également de ne pas le penser. Autant il y a des arguments qui militent en faveur de cette hypothèse : renforcement du dispositif sécuritaire au sein de la capitale ; supposés liens étroits entre les trois colonels à savoir Bagué, Diallo et Sidikou. Autant, on peut trouver qu'il n'y a pas le feu : maintien de la composition du CSRD et de l'ordre protocolaire établi au lendemain du coup d'État du 18 février

2010.

Tout de même, la rumeur courrait depuis plusieurs jours que le climat serait en train de se détériorer au sein du CSRD, principalement entre le Général de Corps d'Armée Djibo Salou et son second (Le Colonel Abdoulaye Bagué). Il y a eu des versions les unes plus croustillantes que les autres. On aurait entendu que la question de l'assainissement divisait les deux hommes en ce que le Général Djibo Salou, très ferme sur la question, tenait à ce que la grande muette y soit concernée, sans épargner l'intendance militaire qui était restée justement pendant longtemps sous la coupe du Colonel Abdoulaye Bagué. Une autre version aurait été avancée comme raison de la déconfiture entre les deux hommes, l'interprétation divergente sur la suite à donner au processus de la restauration de la démocratie. Autrement



dit qu'il y aurait au sein du CSRD des partisans du renouvellement de la classe politique d'un côté et ceux d'une transition apaisée avec tout le monde sur la ligne de départ pour la conquête du pouvoir. Et les catastrophistes de voir dans leur imagination planer l'ombre d'un syndrome à la guinéenne. Mais pour l'heure, rien de tout cela ne semble se fonder. Toutefois, en l'absence d'explications officielles, il ne manque pas comme nous l'avions dit si haut d'indices pour surenchérir.

**Adamou**

*A propos du quitus de la CLDEFF pour les futurs candidats aux élections*

## Qui a donné la fuite ?

Le Président du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD), Djibo Salou serait en colère. Il serait remonté après la publication par un de nos confrères de l'information, comme quoi pour les futurs candidats aux prochaines élections, il faudrait un quitus de la Commission de Lutte Contre la Délinquance, Économique, Financière et Fiscale (CLDEFF). Selon certaines sources, notre confrère aurait publié un projet d'ordonnance, c'est-à-dire une décision qui n'a pas fini d'être examinée, à plus forte raison d'être entérinée. Il y a donc

eu une fuite. D'où est-ce qu'elle est venue ? C'est la toute question. Est-ce la Commission de Mossi elle-même qui n'a pas pu tenir sa langue ? Ou bien est-elle venue d'un en haut plus en haut que la CLDEFF ? Le Chef de l'État aurait donné des instructions fermes pour trouver la taupe. Cette affaire rappelle la publication des deux correspondances supposées écrites par l'ex Président de la République Mamadou Tandja à la Cour de Justice de la CEDEAO et au Président du CSRD et qui avaient défrayé la chronique. Il faut le dire les affaires d'État

sont un secret de polichinelle dans ce pays. Surtout en cette ère de moralisation ou des rapports d'enquête et des documents administratifs circulent comme des emballages plastiques dans les marchés. De surcroît, entre les mains des médias. Si c'est le rôle des journalistes de chercher l'information partout où elle se trouve avec preuves à l'appui, celui de l'administration est de savoir garder ce qui se devrait de l'être dans le plus grand secret, pour ne pas compromettre des affaires d'État.

**Mamane**

*Le pays*

Hebdomadaire d'informations

générales, de réflexions  
et d'opinions

Tél : 94 69 25 26 - Niamey-Niger

Service Commercial :

90 21 00 27

E-mail :

lepays\_niger@yahoo.fr

Directeur de Publication :

Oumarou Mahamadou

Impression : NIN

Tirage : 1000 exemplaires

Déclaration de l'ancienne opposition au régime de Tandja

# Aux grands maux, la CFDR envisage des grands remèdes



Après une courte période d'hibernation, la Coordination des Forces pour la Démocratie et la République (CFDR) sort de silence. Le Samedi 9 octobre 2010, elle a rendu publique une déclaration. Ou bien disons que les circonstances ont poussé l'ancienne opposition au régime de Tandja à remuer la langue. Ces circonstances ont pour noms : la gestion des affaires courantes de la transition notamment la poursuite du processus électoral par la CENI, les amendements portés par le CSRD et le gouvernement sur certains articles de l'avant projet de constitution et du code électoral, l'assainissement en cours, l'enlèvement de sept (7) travailleurs expatriés pour le compte d'AREVA et les réponses apportées à la crise alimentaire 2009/2010 ; l'ambiance au sein de la CFDR ; et l'appel à mobilisation pour le match Niger/Egypte bien qu'intégré à la dernière minute dans la déclaration. Tout d'abord, le décor : on notait la présence de Mahamadou Issoufou du Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS Tarayya), Hama Amadou du Mouvement Démocratique Nigérien pour une Fédération Africaine (MODEN/FA Lumana/Africa), Moussa Moumouni Djermakoye de l'Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Socialisme (ANDP/Zaman Lahiya), Issoufou Assoumane de l'USDN Talakka, le Bâtitseur pour ne citer que ceux là. Le décor c'est aussi l'absence remarquable de Mahamane Ousmane de la Convention Démocratique et Sociale (CDS Rahama), d'Amadou Boubacar Cissé de l'Union pour la Démocratie et la République (UDR Tabbat) et Abdoulaye Diouri du Parti Progressiste Nigérien, section du Ras-

semblement Démocratique Africain (PPN/RDA). Bakinmu da taba ! Ou bien tenons nous en à la version émanant des sources de la CFDR comme quoi la dynamique anti-tazarce tient bon le cap. L'argument est vite trouvé, c'est l'ancien Ministre, Ary Ibrahim, fervent membre de « l'aristocratie » Rahama qui a lu la déclaration. Ensuite, l'analyse de fond : dans le premier chapitre intitulé « De la transition », la CFDR est revenu sur plusieurs sujets, allant de la 2<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil Consultatif National au lancement le vendredi 24 septembre 2010 de la popularisation du projet de Constitution en vue du référendum du 31 Octobre 2010, en passant par l'adoption du Chronogramme définitif des consultations électorales 2010/2011, la remise du fichier électoral et le soutien financier accordé à la CENI par les partenaires au développement du Niger, des actes positifs qu'elle a notés avec satisfaction. Aussi, l'ancienne opposition au régime de Tandja se félicite du climat politique apaisé, obtenu avec les amendements apportés par le gouvernement et le CSRD à certains articles de la Constitution ; et ceux apportés à certains articles controversés du code électoral. Toutefois, elle reconnaît les débats houleux qui ont caractérisé ces deux sujets. Sur l'assainissement en cours, la CFDR de réitérer ce qu'elle avait déjà dit et ce sur quoi tout le monde est d'accord, que la moralisation doit se faire dans le respect des règles de l'Etat de droit et de la personne humaine. Mais quand elle ajoute : « la CFDR apporte son soutien à la démarche engagée par les députés de la 5<sup>ème</sup> République à travers l'élaboration d'un mémorandum destiné à défendre leurs droits »,

c'est nouveau. Et cette nouveauté apparaît au moment où on parle d'un probable feed back du dossier des trop-perçus des ex députés.

C'est surtout dans le second chapitre que la CFDR est apparue dans son habit d'antan, le grand boubou de défenseur de la démocratie en réaffirmant « la nécessité pour les forces démocratiques de poursuivre la lutte commune jusqu'à la réalisation complète des objectifs contenus dans la déclaration du 16 juillet 2009 ». Comme quoi aux grands maux, la CFDR envisage des gros moyens. Question : Mais elle va sortir ces grands moyens contre qui? L'entreprise « Tazarce » ayant été stoppée depuis le 18 février 2010, ces propos ne peuvent s'adresser qu'aux autorités de la transition, plus principalement au Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD).

Question : y a-t-il dans les actes posés par les autorités de la transition, une menace sur la restauration de la démocratie ? Ces propos qui ressemblent à une mise en garde sont tombés quelques jours après ceux tenus par le Président du CSRD aux Etats-Unis où il réitérait la ferme volonté des autorités de la transition de poursuivre l'assainissement et d'œuvrer pour une bonne moralité des futures autorités de la 7<sup>ème</sup> République. La sortie de la CFDR intervient également au moment où rebondit la polémique sur un éventuel renouvellement de la classe politique, tout ce qui peut irriter l'ancienne opposition au régime de Tandja déjà au bout des nerfs. L'on n'a pas à se remuer les méninges pour voir que la CFDR est perturbée. Lisez cet extrait de la déclaration du 9 septembre

2010 : « Depuis la signature historique du pacte politique entre les partis politiques membres de la CFDR le 17 juillet 2010, l'opinion publique est constamment inondée d'informations mensongères bien souvent fruit de l'imagination de certains hommes de presse ou de milieux politiques qui n'ont de commun que leur volonté de vouloir saper les fondements de la CFDR. Ce faisant, ils espèrent attenter au moral des militants, à la solidarité et à la cohésion prônée, dans le pacte politique. Au niveau de la CFDR, nous restons convaincus que les agissements de ces individus qui alimentent les rumeurs et entretiennent la confusion dans le but d'empoisonner l'opinion, visent uniquement à installer un climat délétère destiné à perturber le déroulement normal de la transition vers un retour à l'ordre constitutionnel normal. Ce faisant, ils dévoilent aux yeux de tous, leur véritable nature de fossoyeurs de la démocratie ». Question : en quoi « des informations mensongères », « fruit de l'imagination de certains hommes de presse ou des milieux politiques » peuvent être au menu d'une déclaration de la CFDR si elles n'ont pas un certain fondement ?

Vraisemblablement, il y a quelque chose qui perturbe le sommeil de la CFDR et qui contraint l'ancienne opposition au régime de Tandja à resserrer ses rangs, à penser à des grands remèdes contre d'éventuels grands maux qui pourraient survenir. Reste à savoir, si au moment propice, elle aura les moyens et l'énergie comme au temps de Tandja pour trouver les grands remèdes.

Mamane

# La transition pas à pas !

Depuis l'irruption de l'armée sur la scène politique, le 18 février 2010, que d'actes posés par les autorités de la Transition et diversement appréciés par les Nigériens. Cette transition qui doit en principe durer douze (12) mois se déroule pour l'heure très bien, avec l'adhésion de l'écrasante majorité du peuple qui attend son aboutissement, bien évidemment dans le respect du calendrier établi.

Plus de neuf mois de l'arrivée du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie au pouvoir et la mise en place effective des Institutions de la transition accompagnées par la moralisation de la vie socio politique encore en cours, le bilan est globalement positif, en dépit de quelques contingences.

La moralisation, après quelques hésitations, commence à prendre réellement forme, surtout avec la modification de l'article 6 de l'ordonnance 2010-43 du 19 juillet qui conforme le Niger dans sa démarche de respect des traités et accords internationaux relatifs aux droits de l'Homme auxquels il a souscrit.

La Restauration de la Démocratie, elle aussi marche à pas de géant. Le Niger étant de plein pied dans les préparatifs des élections générales qui sont espérées libres, transparentes, crédibles. C'est dans cette logi-

que que s'inscrit la révision exceptionnelle du fichier électoral et bientôt l'élection référendaire.

Mais pour que les choses aillent de l'avant, il faut que la classe politique dans son ensemble soit dans le processus, cela au nom de la réconciliation nationale tant prônée par les autorités au plus haut niveau, en premier chef, le Général Salou Djibo. Cette question de quiétude sociale est d'autant nécessaire dans un pays comme le notre qui vient de sortir de plusieurs années d'incertitudes, d'instabilité et de turpitude. Il faut alors le concours et la participation de toutes les filles et de tous les fils du pays pour que le Niger puisse se relever et relever les défis du moment. Au-delà du travail de moralisation, il y a lieu de penser à un forum de réconciliation nationale et de pardon entre les Nigériens pour donner un souffle nouveau, un souffle positif au nouveau démocratique. Certes, certaines plaies sont encore béantes, mais il faut aussi savoir que le Niger a besoin des bras de tous ses fils. A ce forum dit de réconciliation nationale, l'engagement sera pris devant Dieu, le Peuple Nigérien et la Communauté Internationale pour le respect des biens publics et de la démocratie. Ainsi seulement, Salou Djibo et ses frères d'armes auront gagné le pari. **Koudize**

## Journée Mondiale Contre la Peine de Mort Le SYNAFEN à l'avant garde du combat au Niger

Le 10 octobre 2010, le monde entier a célébré la journée mondiale contre la peine de mort ; la 8<sup>ème</sup> édition consacrée à l'abolition de la peine de mort aux Etats-Unis. En 2009, les Etats-Unis ont été au cinquième rang du nombre d'exécutions dans le monde derrière la Chine, l'Iran, l'Irak et l'Arabie Saoudite. Cette même année, 106 personnes ont été condamnées à mort et 52 personnes ont été exécutées aux Etats-Unis. Comme tous les ans depuis 2003, des organisations du monde entier organisent autour de cette journée des initiatives pour dire non à la peine de mort. Cette année aussi pour marquer la journée mondiale de la peine de mort, des actions sont organisées sur les cinq continents. Au Niger par exemple, les abolitionnistes réunis autour du Syndicat National des Agents de la Formation et de l'Education au Niger (SYNAFEN) membre de la coalition mondiale contre la peine de mort, ont tenu un point de presse pour rappeler l'historique de cette journée et marquer leur soutien au mouvement américain pour l'abolition de la peine de mort.

En effet, cette journée qui a été initiée depuis 2003 a pour but de renforcer la tendance vers l'aboli-

tion de la peine de mort aux Etats-Unis et aussi dans le monde entier. C'est l'occasion également de s'opposer publiquement à l'utilisation de ce châtiment inhumain cruel et dégradant et de soutenir ceux qui se battent pour son abolition dans le monde particulièrement aux Etats-Unis.

Dans son exposé le Secrétaire Général du SYNAFEN Almostapha Moussa a énuméré les 10 raisons pour abolir la peine de mort. Des raisons qui sont, entre autres, qu'aucun Etat ne devrait avoir le pouvoir d'ôter la vie d'un citoyen ; Elle est irréversible dans ce sens ou aucune justice n'est à l'abri d'erreurs judiciaires et dans tous les pays ; Elle est inefficace parce qu'il n'a jamais été démontré que la peine de mort ait un effet dissuasif plus efficace que les autres sanctions pénales ; Elle est également injuste du fait qu'elle est discriminatoire ; elle crée de nouvelles victimes indirectes et en chaîne pour ne citer que celles-là. Cette journée a été également une occasion pour les abolitionnistes nigériens d'avoir une pensée particulière à l'endroit des nigériens qui croupissent dans les prisons libyennes, certains en attente d'être exécutés.

**Baba Paul**

*Opinion : Du multipartisme intégral au règne des partis politiques*

# Lorsque la démocratie se mue en partitocratie

Si le diagnostic des forces politique en présence pour les prochaines élections met en évidence une dizaine de formations politiques les plus représentatives, il n'en demeure pas moins qu'il existe une quarantaine d'autres, qui n'ont d'existence véritable que sur papier. Des partis qui, malheureusement ne tarderont pas tout calcul fait, à signer des alliances avec la nouvelle mouvance et la future opposition qui vont se dégager. Il y a déjà un début d'exécution de quelques signatures pour ce genre d'alliance. Des véritables partisans rentiers, en quête de postes et prébendes et, qui transforment du coup le pluralisme politique non en démocratie véritable, mais en partitocratie. Certes, le projet de texte constitutionnel qui sera voté ce 31 octobre consacre comme les précédentes constitutions le multipartisme intégral, tout de même il y a lieu pour les dirigeants actuels de faire preuve de sagesse en épargnant au peuple le règne des partis politiques après cette transition, à travers les mécanismes légaux nouveaux ou renforcés par le Conseil Consultatif National. Au fait, le multipartisme en lui-même ne constitue pas un mal, sous d'autres cieux, il y a des centaines de partis politiques, ailleurs c'est un multipartisme limité ou même du bipartisme. Le mal est qu'au Niger ce multipartisme

ne sert point la démocratie, mais sert plutôt les partis politiques. Ainsi, **la démocratie se transforme tout simplement en règne des partis, par les partis et pour les partis.** Le peuple n'étant considéré et mobilisé que pour aller aux urnes. Le projet de constitution qui sera soumis à l'approbation du peuple reconnaît certes, en son article 9 la liberté de formation et d'exercice des partis politiques mais, le même article prévoit en son alinéa 2 que ces formations concourent à l'expression du suffrage universel. Et, des 57 partis politiques sur scène aujourd'hui, la majorité ne concoure qu'à la perception des frais de représentation et autres avantages liés aux alliances. Ce faisant, ces partis dénaturent le pluralisme politique et compromettent la démocratie qui devient plutôt de la partitocratie. Cette même partitocratie qui fut de par le passé, à l'origine de la politisation de toutes les institutions, avec comme corollaire le non respect du mérite, de la compétence, des droits de l'homme, bref l'exclusion politique, administrative et économique. Le positionnement des partis politiques auquel on assiste déjà, est d'autant plus choquant quand on sait que, de la quarantaine de formations politiques au temps de la cinquième et de la sixième République, seuls quelques dix partis

politiques étaient représentés tant dans le parlement de la cinquième que celui de la sixième République. Toutes les autres formations n'ayant d'existence que pour grossir le nombre soit de l'opposition soit de la mouvance présidentielle. Ils sont nombreux les partis qui ne peuvent rien mobiliser de grand comme électoral. Point de représentation sérieuse à l'intérieur du pays (aucun conseiller, aucun député). Pourtant, la charte des partis politique ancienne, tout comme le projet actuel, imposent pour l'installation de tout parti politique, une représentation effective de la formation, dans au moins cinq des huit régions du pays. Et, aujourd'hui au moment où le Niger s'apprête à un nouveau décollage après cette transition, le paysage politique semble inquiéter les citoyens tant, il se forme déjà des alliances contre nature tout azimut. Des regroupements qui auront pour conséquence inévitable, la restriction du cadre politique. En effet, s'il est clair qu'aucun parti ne peut à lui seul remporter les élections présidentielles, le futur président tiendra nécessairement compte des programmes des formations qui vont lui accorder leurs voix et, les récompensera par des postes de responsabilité. A ce rythme, le pluralisme intégral du Niger se transforme inéluctablement en partitocratie où seuls les partis

y compris les plus petits, auront droit à la parole au détriment des citoyens. Et, le genre de petits partis qui font du bruit sous la bannière des grands partis, on en connaît au Niger. On a même vu des partis incapables d'assurer les frais de dépôts pour leurs candidats aux toutes dernières élections municipales ;(Des formations considérées d'ailleurs à l'époque comme des partis bandits). Qu'en est-il alors, lorsqu'il s'agira de présenter des candidats aux élections législatives ou présidentielles ? Il y a donc nécessité de s'entendre et aller dans le même sens que le Conseil Consultatif National qui a estimé que les partis politiques n'ont leur raison d'être que parce qu'ils concourent à l'expression du suffrage universel. Autant dire que la recréation doit finir pour les formations qui ne pourront être représentées ni, dans les différents conseils ni, au parlement, (à plus forte raison aux élections présidentielles). Car, si au nom de la démocratie on accepte le multipartisme intégral, le pluralisme syndical et médiatique, on ne saurait cautionner que cette démocratie se mue en partitocratie.

**OUMAROU Mahamadou**

Modification de l'article 6 de l'ordonnance portant création de la CLDEFF

## Le Conseil de l'Ordre des Avocats du Niger salue l'acte de Djibo Salou

Bienheureux est le Conseil de l'Ordre des Avocats du Niger. Dans une déclaration rendue publique le samedi 9 octobre 2010, ledit conseil sous la houlette de son nouveau bâtonnier, Maître Ali Sirfi Maïga, s'est félicité de la modification apportée le 1<sup>er</sup> octobre 2010 par le Chef de l'Etat, Djibo Salou à l'article 6 de l'ordonnance n°2010-22 du

11 mai 2010 portant création de la Commission de Lutte contre la Délinquance Economique, Financière et Fiscale (CLDEFF). Pour lui, cette modification s'inscrit dans la droite ligne du respect des règles du droit. Il faut préciser que cette modification intervient après un tollé général à l'encontre de certains actes de la CLDEFF qui ont été

condamnés par une bonne partie de la société civile comme étant contraires aux règles de droit. Le Conseil de l'Ordre des Avocats du Niger, par la voix de son bâtonnier sortant Maître Coulibaly avait rendu publique une déclaration le mardi 14 septembre 2010 dans laquelle il a évoqué de long en large l'illégalité qui entourait l'existence de

la CLDEFF. Il avait appelé « à la sagesse du Président du CSRD pour le respect de la parole donnée et pour une modification des textes régissant la commission afin de les rendre conformes aux normes juridiques nationales et internationales... ». Comme quoi, la grogne des avocats a porté ses fruits.

### Déclaration du Conseil de l'Ordre des Avocats du Niger

Le Conseil de l'Ordre des Avocats du Niger, réuni ce jour, 09 octobre 2010 en session extraordinaire fait la déclaration suivante :

Par Ordonnance n°2010-22 du 11 mai 2010, une Commission de Lutte contre la Délinquance Economique, Financière et Fiscale et pour la Promotion de la Bonne Gouvernance dans la Gestion des Biens Publics, modifiée par l'Ordonnance n°2010-043 du 19 juillet 2010, a été créée et installée par le CSRD en contradiction flagrante des dispositions juridiques tant nationales que supranationales ;

L'article 6 bis nouveau de cette Ordonnance en disposant que « la saisine de l'autorité judiciaire ne dessaisit pas la commission du recouvrement ou de la récupération des sommes ou objets détournés ou dissipés » viole les principes de séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice en ce que la qualification et la sanction du détournement ou de dissipation des deniers publics relèvent de la compétence exclusive des juridictions légalement instituées ;

Par déclaration en date du 14 septembre 2010, le Conseil de l'Ordre des Avocats du Niger a rappelé que cette ordonnance, en certaines de ses dispositions, viole tant les traités internationaux ratifiés par le Niger que le droit interne auxquels le CSRD a pourtant proclamé son attachement dans sa déclaration du 18 février 2010.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2010, l'article 6 de ladite ordonnance, le plus incriminé,

a été modifié par le Président du CSRD.

Désormais, en lieu et place des dispositions de l'article 6 de l'Ordonnance n°2010-43 du 19 juillet 2010, il faut lire : « **lorsque le traitement d'un dossier fait apparaître la violation de la loi pénale, et devant le refus ou l'impossibilité de restituer les sommes ou objets détournés ou dissipés par la ou les personnes mis(es) en cause, la commission saisit les autorités compétentes aux fins de poursuites judiciaires** ».

Le Conseil de l'Ordre des Avocats du Niger prend acte de cette modification ;

En outre, il exhorte les Autorités de la Transition à faire de la primauté de la règle du droit une préoccupation de tous les jours pour le retour de notre Pays à un Etat de Droit.

Enfin, le Barreau, fidèle à sa tradition et à sa vocation de défense de la primauté de la règle de droit est résolument engagé et en toute indépendance, pour la sauvegarde de la libre défense sans aucune limitation ni réserve et en toutes circonstances, ainsi qu'au respect des droits et libertés fondamentales sous toutes leurs formes et de la nécessité de les préserver afin que force reste toujours à la loi.

Fait à Niamey, le 09 Octobre 2010

S.O.S. pour l'école centre de Karma

### Une école modèle mais, mal habillée

Le trophée de l'excellence traditionnellement décerné par le Syndicat National des Agents de la Formation et de l'Education (SYNAFEN), aux écoles les plus méritantes, a été révélateur cette année de l'existence à quelque kilomètres seulement de Niamey des élèves brillants sous l'encadrement d'un personnel enseignant dynamique, le tout dans un cadre de travail déplorable.

En effet, l'école centre qui a reçu ce trophée de la 4<sup>ème</sup> édition, a présenté l'année passée quarante candidats tous admis aux examens de CFEPD. Mais à visiter cette école rien ne présage d'un tel taux de réussite de 100%, tant les bâtiments abritant cet établissement sont délabrés, le mur de clôture à terre. Des treize classes dont dispose l'école, trois seulement sont dans un état passable, les autres tantôt fissurés, tantôt sans toit ou menaçant de tomber. Pire, l'école ne dispose que de **78 tables banc cette année pour un effectif de 446 élèves**. L'année passée déjà avec les quelques 300 élèves pour le même nombre de tables, la ration était de **quatre (4) élèves par table**.

Autant dire que l'école centre de Karma constitue bien un modèle mais,

elle est paradoxalement aussi une école mal habillée et mal équipée. Pourtant, il y a vingt ans, cette école répondait physiquement aux normes. Beaucoup de cadre de ce pays ont fréquenté cet établissement qui était jadis la référence de la région.

Mais, aujourd'hui délaissée à elle-même, seule les douze enseignantes et leur directeur se débrouillent pour transmettre le savoir avec patriotisme et brio aux enfants. L'école se meurt, au vu et au su de tous les ressortissants hauts cadres de l'administration, opérateurs économiques et politiciens.

Il est vraiment temps de sauver cette école pour sécuriser le personnel enseignant et les élèves, de ces bâtiments menaçant de ruine, mais aussi pour l'image de la commune de Karma. Si les enseignants s'y mettent avec abnégation au travail pour décrocher le trophée de l'excellence, les bonnes volontés doivent aussi épauler la commune pour reconstruire et équiper l'école centre de Karma. Qu'à cela ne tienne, une visite de cette école suffira pour faire agir ceux qui peuvent, car l'urgence de la sauver est plus qu'évidente.

OUMAROU Mahamadou

### Communiqué de l'Observatoire National de la Communication-ONC

#### Communiqué

Le Président de l'Observatoire National de la Communication invite les journalistes professionnels à déposer leurs demandes d'attribution de la carte de presse auprès de l'Observatoire National de la Communication.

La demande est accompagnée des pièces ci-après :

- une copie d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- les copies légalisées des diplômes, attestations de stage et qualification professionnelle du postulant ;
- un certificat signé par l'employeur ou les employeurs précisant l'activité du postulant. Il y est mentionné l'indication de ou des entreprises de presse écrite, électronique ou audiovisuelle avec laquelle ou lesquelles le postulant collabore ;
- l'indication le cas échéant des autres activités rétribuées du postulant ;

- l'engagement écrit de l'employé de faire connaître à l'Observatoire National de la Communication tout changement qui pourrait entraîner une modification de ses déclarations antérieures ;

- deux (2) photos d'identité.

Le journaliste « Free Lance », postulant à l'obtention de la carte de presse de journaliste professionnel est soumis aux conditions de délivrance susvisées. Toutefois, en lieu et place de l'attestation signée par un Directeur d'organe, le « Free Lance » devra fournir la preuve d'articles publiés dans la presse nationale ou étrangère et des attestations de piges depuis un (1) an au minimum.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Observatoire National de la Communication sis au 636, Boulevard de la République à Niamey.

Fait à Niamey, le 04 octobre 2010  
Le Président

Abdourahamane Ousmane

MENA National

# L'exploit !

**MOUSSA OUWO de Bordeaux FC libère le NIGER face à la redoutable équipe des PHARAONS D'EGYPTE Score final 1 but à 0**

« Dorénavant aucune équipe ne battra plus le Mena National sur "Sodja Farrora", entendez ici au stade Général Seyni Kountché », s'exclamait un fervent supporter de notre onze national à sa sortie de stade ce dimanche à la fin du match qui a opposé le Niger à l'Egypte dans le cadre des éliminatoires de la coupe d'Afrique des nations de football.

Avec cette victoire, le Niger se relance dans la course à la qualification en se classant deuxième de la poule derrière l'Afrique du Sud 4 points et devant la Sierra Leone 2 points ; L'Egypte septuple champion d'Afrique est bonne dernière de la poule au terme de cette deuxième journée. C'est tambour battant qu'a débuté cette rencontre historique entre le Mena National en orange et blanc et les Pharaons d'Egypte dans ses couleurs traditionnelles rouge et noir. La pre-

mière attaque fut égyptienne dès l'entame du match. Une frappe de 25m qui n'inquiéta point l'excellent gardien nigérien Daouda Kassalli encore moins les 35000 spectateurs qui ont rempli le stade Général Seyni Kountché de Niamey. Piqué au vif, les joueurs du Mena vont reprendre le jeu à leur compte et multiplier les assauts sur le camp égyptien avec les tentatives de Issoufou Danté à la 13<sup>ème</sup> et de Maazou Ouwo à la 21<sup>ème</sup> mn. Les Egyptiens en manque d'inspiration priviliégiant les longues balles aériennes vite enrayées par la défense Nigérienne très organisée autour notamment de l'intratable Kader très concentré sur son sujet. Devant ce jeu stéréotypé des Pharaons, les joueurs du Mena très entreprenant au milieu, variant passes courtes et longues mettent en difficulté à plusieurs reprises les Egyptiens.

Et c'est sur l'une de ses nombreuses

offensives que le Mena National par l'entremise de l'international nigérien, sociétaire des Girondins de Bordeaux Maazou Ouwo, va tromper à la 34<sup>ème</sup> mn le gardien Essam Alhadary après une échappée d'une vingtaine de mètres... Dans les gradins du stade Général Seyni Kountché, ce fut l'explosion de joie.

1 but à 0 en faveur du Mena, un score que le Niger va conserver jusqu'à la mi-temps. A la reprise, les Egyptiens se lanceront à l'assaut des buts nigériens pour égaliser. Un choix infructueux qui ouvrira des brèches dans l'entrejeu pour le Mena qui profite pour inquiéter davantage les Pharaons restés néanmoins sur leur garde. Aux attaques des Pharaons, le Mena ripostera par des contre-attaques fulgurantes amenées par l'intenable Moussa Maazou Ouwo, le feu follet Kamillou, M'Bapé ou encore Boubacar Talatou ; galvanisés par un public survolté acquis à leur cause. Malgré les 5mn d'arrêt de jeu décidé par l'arbitre central ivoirien... ; le Mena National ne lâchera pas prise et au coup de sifflet final, c'était le délire dans le SGSK de Niamey. Le Niger qui se perd dans les profondeurs du classement FIFA fait tombé un ogre du football africain ; les Pharaons d'Egypte 7 fois champion d'Afrique dont 3 consécutives. Qui l'aurait cru ! Dirons certains. Mais nous, nous étions con-

fiant et optimiste bien avant le début de cette rencontre et cela pour plusieurs raisons : d'abord la dynamique de gagner dans laquelle se trouve le football nigérien ; puis la qualification du Mena pour le CHAN ; et enfin, le titre de vice champion du tournoi de l'UEMOA et la place de quart finale de l'AS/FAN dans le cadre de la coupe de la Confédération Africaine de Football. Ensuite les belles prestations des internationaux nigériens qui font aujourd'hui le bonheur de leurs clubs respectifs. A l'exemple du buteur de la soirée Moussa Maazou à Bordeaux ; Kamillou d'Al-hityad de Libye ; Issoufou Danté du FUS de Rabat pour ne citer que ceux-la. Et puis le retour des supporters dans les stades pour soutenir leurs joueurs à la victoire. Le douzième homme, comme on l'appelle souvent, a joué sa partition à merveille, au besoin. En fin, il faut souligner les efforts de la FENIFOOT, des autorités politiques et des sponsors principalement Orange Niger, sponsor officiel du football nigérien à créer les conditions optimales de sérénité autour du Mena National et des autres équipes de football.

Aujourd'hui, l'ère du renouveau a sonné plus que jamais pour le football nigérien qui ne cesse de gagner en galons, en respect et en admiration. **Oui désormais c'est possible.....**

Seini.A

Le calvaire du Bac Farié

## Caprices du bac ou problème de politique de transport

« Cela fait cinq heures que nous attendons que le bac soit réparé pour nous faire traverser... », déclarait un chauffeur de transport passager au milieu d'une longue file de véhicules en attente. Et le spectacle était identique des deux rives, dans cette attente qui peut durer des heures voire des jours, espérant une probable mise en marche du bac. Une situation qui traduit bien le calvaire des usagers de cette voie. Des usagers contraints parfois de traverser en pirogue soit pour rejoindre Téra ou Niamey en empruntant la voie de Namaro, un autre casse tête, tant la voie est en mauvais état. Et, à défaut subir tout simplement les caprices du bac en attendant qu'il soit réparé. Pire, quand bien même le bac est réparé, c'est juste pour quelques heures, il retombe en panne et reste cloué des heures, voire des jours pour réparation. Toutes choses qui traduisent de la vétusté de ce moyen de transport qui sert pourtant de cordon aux deux rives.

Des décennies après, aucune projection et aucune mise à niveau des infrastructures terrestres, aucune amélioration dans l'usage du bac. Un premier bac devenu irrécupérable, un deuxième (de seconde main) à cette date déjà amorti, et rien comme alternative ou prévision. Il existe pourtant tout un ministère chargé des transports, une Commission Autonome pour le Financement et l'Entretien des Routes (CAFER) et un Conseil Nigérien des Utilisateurs des Transports publics (CNUT), dans le domaine du transport terrestre et fluvial. Aucune alternative dans ce domaine, aucune politique d'amélioration des conditions de transport, les citoyens utilisant ces infrastructures étant laissés à eux même. Et, dire que cette région difficile d'accès, regorge d'énormes richesses naturelles.

En effet, des sites miniers sont en exploration et d'autres en exploitation dans cette zone. Et, la moindre des choses que l'on puisse assurer aux populations riveraines des sites miniers, consiste à leur faciliter les conditions de vie à travers des bonnes infrastructures de transport. Cela découle d'une simple logique selon laquelle, ces populations étant les premières exposées au cas où il y a des risques à prendre, elles doivent par conséquent être aussi, les premières à bénéficier des avantages liés à l'exploitation des richesses de la zone. Tel, n'est pas le cas, car accéder à ces villages constitue aujourd'hui un véritable calvaire. La problématique du transport au Niger impose en tous cas que l'Etat s'y mette pour réfléchir sur les alternatives au bac, et soumettre le projet pour appui aux sociétés qui exploitent la zone. Déjà avec les interventions de SEMAFO dans la région, on y voit tout l'intérêt accordé aux domaines des infrastructures scolaires et sanitaires, adductions d'eau et électrification. Il suffira d'y ajouter les infrastructures de transport dans ces projets. Ainsi, ce calvaire prendra fin peut être si, tel est que le bien être des populations fait bel et bien partie des soucis, tant de l'Etat que de la société de mines du Liptako. En attendant, de voir clair au niveau du CNUT, des mesures urgentes doivent être prises pour soulager les difficultés des usagers du bac. Le gouverneur de la région de Tillabéry qui est le représentant de l'Etat en sait beaucoup sur les caprices du bac et sur l'état des infrastructures de la zone. S'il pouvait faire faire le plaidoyer auprès de qui de droit, l'histoire le lui reconnaîtra sans aucun doute. Ne dit-on pas, bien faire et laisser dire ?

Mahamadou Oumarou

Assemblée Générale ordinaire de la FENIFOOT

## La rencontre de toutes les attentes

**La Fédération Nigérienne de Football (FENIFOOT) dirigée depuis le 25 juillet 2009 par l'équipe du Colonel Djibrilla Hima Hamidou dit Pelé a tenu le samedi 09 octobre dernier sa première Assemblée Générale Ordinaire au Grand Hôtel de Niamey.**

Ces assises se sont déroulées en présence des représentants des associations régionales et des clubs venus de toutes les régions du pays. L'objectif visé à travers la tenue de cette Assemblée Générale ordinaire est de faire le bilan d'un an de gestion de cette équipe jeune et dynamique dirigée par le Colonel Pelé.

En effet après un an de gestion de cette équipe, que de résultats satisfaisants enregistrés. L'on peut citer entre autres cette qualification du Mena national au championnat d'Afrique des Nations (CHAN), Soudan 2011, une prouesse, d'autant plus qu'on se rappelle, le Mena à surclassé le grand Nigeria (2-0) et un nul (0-0). N'oublions pas également les prestations de cette même équipe, sous la version senior des locaux, aux différentes éditions du tournoi de l'Intégration de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Lors de la dernière édition tenue à Cotonou au Bénin, le Onze national a occupé la deuxième place après avoir été battu en finale par les lions de la Teranga. A tout cela, il faut ajouter l'excellent parcours de l'Association Sportive des Forces Armées Nigériennes (AS/

FAN) à la Coupe de la Confédération.

Durant ces assises, les participants ont également échangé et débattu sur des thèmes qui concourent à la modernisation de la gestion du football nigérien afin de la conformer aux exigences de la CAF et de l'instance du football mondial : la FIFA. Raison pour laquelle, des points comme : la mise en conformité des statuts de la FENIFOOT au statuts standards de la FIFA, l'informatisation du système d'enregistrement et de production des licences ou encore l'adaptation du calendrier des compétitions à celui des compétitions internationales ont été abordés.

La cerise sur le gâteau a été sans nul doute la remise de matériel aux clubs de deuxième division (D2) parents pauvres du football nigérien. Ainsi chaque club a obtenu 18 paires de crampons, un jeu de maillots, 3 ballons et la subvention de la Fédération qui passe au double cette année ; 200 000F CFA au lieu de 100 000F CFA.

A noter que plusieurs recommandations ont également sanctionnées ces assises.

Moussa Dodo

Economie

## L'éternelle valse des étiquettes

Sur les marchés de Niamey, surtout à l'approche des grandes fêtes et autres événements, on assiste au même phénomène : hausse des prix des produits de grande consommation. La ménagère dans cette situation arrive difficilement à faire ses emplettes et remplir son panier ; à cause soit de la flambée des prix ou de la rareté des produits de premières nécessités. Les prix de vente passent parfois du simple au double, sous le poids de mécanismes très complexes et incompréhensibles pour la ménagère.

Plusieurs facteurs ou raisons peuvent être mis en avant. Les économistes évoquent le cas de pénurie économique, où l'on constate la rareté, voire la disparition totale d'un produit, pour des causes dites artificielles. Dans ce cas, la pénurie est souvent liée au caractère saisonnier des produits.

Au Niger par exemple, les récoltes des céréales (comme le mil) suivent chaque année un cycle bien précis, ce qui fait que le coût des céréales varie en fonction de la moisson saisonnière. Après les récoltes, il y a abondance et les prix sont relativement bas ; à partir de janvier déjà, les vivres se font rares sur le marché, par conséquence, les prix augmentent progressivement. Ces variations s'expliquent par un manque d'organisations des circuits commerciaux et l'insuffisance de production ; dans un marché où la demande est forte, souvent supérieure à l'offre. Si l'on conçoit aisément les hausses des prix directement liées aux mécanismes du marché et à ses lacunes, il est plus difficile de comprendre que les commerçants grossistes, détaillants ou revendeurs se concertent pour s'enrichir au détriment des consommateurs.

**A quoi assiste-t-on le plus souvent ?** Saisissant cette théorie de pénurie économique précitée, certains commerçants s'organisent à travers un véritable réseau informel. Ces véreux commerçants, grâce à la rétention de certains produits, parviennent à créer des manques et à imposer leurs prix. Élevés, très élevés même. Devant la remarquable organisation des commerçants et la solidité de leurs ré-

seaux d'information, l'Etat semble étrangement passif, d'autres vous dirons que nous sommes dans un libéralisme économique. Que ceux là comprennent qu'ailleurs, le libéralisme n'empêche pas aux autorités de réagir devant les abus flagrants. Même dans un système de libéralisme, l'Etat détient le pouvoir de mettre fin aux spéculations et comportements qui lèsent les consommateurs. Face à la démission de l'Etat et aux limites des services censés veiller à la stabilité des prix ; les consommateurs fondent leur espoir sur les organisations des droits des consommateurs.

Des organisations qui ont prouvé leur degré d'engagement au profit du respect du droit des consommateurs à travers la coalition équité/qualité contre la vie chère au Niger. Une coalition qui a obligé le gouvernement en 2005 à rectifier la loi des finances qui prévoyait une TVA sur plusieurs produits de 1<sup>ère</sup> nécessité. Aussi des questions touchant à la qualité des produits, à leurs prix, à la responsabilité de l'Etat ou encore à la prise en charge des préjudices et les prestations des entreprises (Electricité, Eau, Téléphone) étaient posées pour la première fois. Aujourd'hui, cette heure de gloire s'est fondue comme neige au soleil. Le consommateur est laissé à la merci du libéralisme et de véreux commerçants. Il ignore le moindre détail de ses droits, assiste impuissant au non respect de ses droits les plus élémentaires. Un état de fait qui est la résultante du vide créé par les organisations de défense de droit des consommateurs qui n'assurent plus leur mission régaliennne. On peut citer par exemple les normes de qualité et de présentation, le prix, le droit à la réparation et à la responsabilité en cas de préjudice moral ou matériel. Les associations de défense de consommateurs n'existent que de nom. Quand elles ne sont plus réduites à la seule personne du président, elles sont confondues à une direction du ministère du commerce, au grand dam de ceux aux noms desquels elles se sont créées.

Moussa Dodo

Journée internationale de l'enseignant

## La crise économique au centre des débats

Aujourd'hui, avec la crise économique qui a frappé durement le monde entier, l'Internationale de l'Education qui est l'organisation mondiale qui regroupe les syndicats du secteur éducatif du monde a pensé que pour qu'on puisse sortir de la crise économique, il est nécessaire qu'on passe par les enseignants. Pour reconstruire tous les effets pervers entraînés par la crise, il est impératif qu'on passe par l'éducation. Raison pour laquelle cette année, le thème mondial retenu pour célébrer cette journée du 05 octobre, journée internationale de l'enseignant est : « La reconstruction passe par les enseignants ». A l'intérieur de ce thème, les enseignants nigériens ont trouvé un sous thème « crise économique, la réponse des enseignants au Niger », thème autour duquel les syndicats d'enseignants réunis au sein du collectif des syndicats du secteur éducatif ont organisé une conférence-débat. Ce fut un thème pour voir en quoi l'éducation peut permettre de régler un certain nombre de questions dans les domaines économique, social, politique et même sanitaire. En effet dans un monde en proie à des problèmes socio-économiques relationnels et psychologiques le rôle des enseignants est plus que déterminant et crucial pour reconstruire un univers de paix de solidarité et de progrès. Ainsi les pouvoirs publics doivent comprendre que quand on donne de l'importance à l'éducation des enfants au Niger, on aura réglé à moitié certains problèmes. Le constat est que ces dernières années, les efforts des Etats dans tous les domaines sont vouées à l'échec parce que l'éducation n'a pas retrouvée ses lettres de noblesse.

Au Syndicat National des Agents de la Formation et de l'Education au Niger (SYNAFEN), l'on partage cette vision qu'il s'efforce d'ailleurs de traduire en actes concrets.

La reconstruction parce qu'elle est gage d'un monde meilleur ne peut se réaliser que lorsque les mérites des uns et des autres sont reconnus et promus. C'est fort de cette conviction que le SYNAFEN organise depuis plusieurs années déjà la délivrance d'un prix dénommé Stylo de l'Excellence. Un prix pour motiver les élèves et enseignants qui se sont distingués par leurs efforts au cours de l'année scolaire. Cette année, ce syndicat a fait 70 km aller-retour pour honorer les prouesses d'un homme ; le directeur de l'école Karma Centre. En effet les candidats présentés par son école lors des derniers examens scolaire du CFEPD et Entrée en 6<sup>ème</sup> des collèges ont admis à 100 %. Ce prix la 4<sup>ème</sup> édition du genre, dont le parrain n'est autre que le Ministre de la Jeunesse et des Sports le Général Mai Manga Oumara, vient récompenser cet exploit et encourager les autres directeurs d'écoles à en faire autant et pourquoi pas plus. Du côté des contractuels de l'enseignement, cette catégorie d'enseignants, la plus majoritaire d'ailleurs du système ; cette journée a été mise à profit pour tenir une Assemblée Générale avec pour objectif de discuter avec la base sur le contenu de leur plate forme revendicative qui tourne autour des points comme le paiement des 6 mois d'arriérés des pécules des enseignants recrutés à la fonction publique ; le recrutement à la fonction publique au titre de l'année 2010 et plusieurs autres perspectives.

Moussa Dodo

Mission du FMI au Niger

## Quelques enseignements à tirer !

Mme Laurence Allain du Fonds Monétaire International (FMI) a conduit une mission dans notre pays du 15 au 30 septembre 2010. Elle a eu des échanges fructueux avec les autorités nigériennes au rang desquelles le Premier Ministre Mahamadou Danda, le Ministre de l'Économie et des Finances Mamane Malam Annou, le Directeur National de la Banque Centrale de États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Monsieur Mahamadou Gado. L'objectif de cette mission est de faire le suivi des discussions au titre des quatrième et cinquième revues du programme économique et financier du Niger soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Dans un communiqué ayant sanctionné la fin de sa mission de travail au Niger, la délégation du FMI s'est

félicitée de la mise en œuvre satisfaisante du programme qui s'est traduite par le respect de la plupart des critères de performance quantitatifs.

La même mission a particulièrement salué les performances obtenues en matière de mobilisation des ressources financières internes. « Les recettes fiscales ont largement dépassé les objectifs du programme et les dépenses publiques ont été bien maîtrisées » a noté le communiqué de Mme Allain. Restons ici pour signaler que ce témoignage des argentiers du monde va notamment à l'endroit de la Direction Nationale des Impôts dont les performances, soutenues par une bonne gouvernance et un management efficace, avaient déjà permis au pays d'enregistrer des recettes de 246 milliards en 2009. A combien s'élèvent

les contributions de la DGI à la couverture du budget 2010 ? On le saura bientôt. Mais d'ors et déjà, il ne fait plus aucun doute que le patron des Impôts, M. Hama Hammadou n'est pas homme à s'arrêter en si bon chemin.

Revenons à la mission de Allain pour ajouter qu'elle a recommandé au Niger la prudence dans sa prise de participation directe dans les entreprises chargées de la mise en œuvre des projets miniers et pétroliers qui présentent « potentiellement une opportunité unique pour le Niger d'impulser une nouvelle dynamique de développement et, à terme, d'améliorer substantiellement ses recettes budgétaires ».

Cette prise de position du FMI a été diversement appréciée par certains

milieux. En particulier, il y en a qui pense que c'est là une injonction en plus de cette institution pour empêcher au Niger de poursuivre son option de diversifier de façon souveraine ses partenaires miniers et pétroliers et de pouvoir négocier "gagnant-gagnant" les différents contrats.

L'un dans l'autre, la balle est dans le camp des autorités présentes et futures à développer des capacités de résistance telles que notre pays puisse tirer le maximum d'intérêts de ses ressources naturelles. Dans un monde de concurrence internationale où chacun défend bec et ongle ses intérêts, il n'y a pas de place à l'attentisme. Notre salut en dépend !

Traoré